

Titre	Convention Recouvrement des aliments de 2007 et son Protocole Obligations alimentaires : iSupport
Document	Doc. préL. No 9F de février 2025
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.1.c
Mandat(s)	C&D No 38 du CAGP de 2024
Objectif	Rendre compte des travaux récents relatifs à iSupport
Mesure à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	S.O.
Document(s) connexe(s)	S.O.

Convention Recouvrement des aliments de 2007 et son Protocole

Obligations alimentaires : iSupport

I. Contexte

- 1 iSupport est un système électronique de gestion des dossiers et de communication sécurisée visant à faciliter le recouvrement transfrontière des aliments¹. Son financement provient de contributions volontaires de l'Union européenne (UE), des États membres de la HCCH et d'organisations partenaires². Il est coordonné par le Bureau Permanent (BP) et supervisé par un Conseil d'administration composé des États participants³.
- 2 Le logiciel iSupport repose sur e-CODEX⁴, une technologie de communication sécurisée développée par les États membres de l'UE et des organisations partenaires, avec un financement de l'UE. Cette technologie garantit la protection des données échangées par l'intermédiaire d'e-CODEX contre les risques de perte, de vol ou d'altération non autorisée. De plus, e-CODEX fournit également des preuves du traitement des données transmises, y compris leur envoi et leur réception. iSupport et e-CODEX sont des systèmes décentralisés, exploités localement par chaque État participant. Les données sont échangées directement entre États, sans passer par un point centralisé. L'objectif principal de ces outils est de remplacer les processus papier existants et d'améliorer l'efficacité du recouvrement international d'aliments.

II. Développements techniques récents

- 3 Le BP et son prestataire technique ont poursuivi l'amélioration du logiciel d'un point de vue technique. En mars 2024, une nouvelle version d'iSupport a été déployée, intégrant des mises à jour de plusieurs composants techniques ainsi que des améliorations visant à renforcer la sécurité du système. Le BP remercie particulièrement l'Espagne et la Suède pour leurs contributions à ces évolutions.
- 4 En novembre 2024, l'achèvement du projet iSupport ITMF (*International Transfer of Maintenance Funds*), financé par l'UE, a permis la publication d'une nouvelle version d'iSupport. Désormais, le logiciel iSupport peut générer automatiquement un fichier SEPA (*Single Euro Payments Area*) ainsi qu'un fichier csv standard (un format texte permettant la création de tableaux compatibles avec différents types de logiciels) pour les paiements non SEPA. Ces fichiers peuvent être facilement transmis à une banque pour faciliter le traitement rapide des paiements par lots (par opposition aux paiements individuels).
- 5 Outre la génération de fichiers de paiement, la principale amélioration de cette nouvelle version d'iSupport réside dans la possibilité, pour les Autorités centrales, d'échanger des informations sur les paiements directement via iSupport. Désormais, les montants collectés (ou suivis) par l'Autorité

¹ Pour plus d'informations sur iSupport, veuillez consulter la section dédiée sur le site web de la HCCH, à l'adresse suivante : <https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/isupport10>.

² Les États et organisations suivants ont apporté leur soutien à iSupport, soit par un financement, soit en apportant leur expertise : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada (Colombie-Britannique), Chine (RAS de Hong Kong), Chypre, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique (Californie et gouvernement fédéral), Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, *Bloomsbury publishing*, *The Council of Bars and Law Societies of Europe* (CCBE), *European Union Bailiffs' Foundation* (EUBF), *Lipman Karas*, Union Internationale des Huissiers de Justice (UIHJ).

³ L'Organe directeur d'iSupport est composé d'États / d'ORIE ayant mis en œuvre et utilisant iSupport (utilisateurs actifs) ; d'États / d'ORIE apportant un soutien financier ou technique (en nature) à iSupport (contributeurs) ; d'États / d'ORIE liés par la Convention Recouvrement des aliments de 2007, ou sur le point de l'être (signataires de la Convention) mais n'utilisant pas encore iSupport (Observateurs).

⁴ De plus amples informations sur e-CODEX sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.e-codex.eu>.

centrale dans l'État requis seront automatiquement mis à jour dans l'État requérant après validation par un responsable de dossiers, grâce à cette nouvelle capacité d'échange de données.

III. Transfert de l'e-CODEX à l'eu-LISA

- 6 Le 3 juin 2024, l'agence de l'Union européenne eu-LISA a officiellement pris en charge la gestion d'e-CODEX. À cet égard, les dispositions spécifiques de l'article 17 du *Règlement (UE) 2022/850 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 relatif à un système informatisé pour l'échange électronique transfrontière de données dans le domaine de la coopération judiciaire en matière civile et pénale (système e-CODEX), et modifiant le Règlement (UE) 2018/1726*, en ce qui concerne la coopération avec les organisations internationales, sont rappelées aux Membres. Le BP a poursuivi ses démarches en vue de conclure un accord de coopération avec eu-LISA.

IV. Situation actuelle

- 7 Grâce aux améliorations introduites dans la version de mars 2024, l'Allemagne et la Suède ont pu continuer à utiliser le logiciel, et de nouveaux échanges sont actuellement en cours.
- 8 Les tests de bout en bout réalisés entre l'Espagne, la Hongrie et le Portugal, ainsi qu'entre ces États et l'Allemagne et la Suède, se sont révélés concluants. Ces trois États pourraient prochainement déployer iSupport en environnement de production, sous réserve de l'apparition de nouveaux dossiers et de la disponibilité des ressources humaines nécessaires.
- 9 Ces avancées récentes montrent que l'installation et les tests d'iSupport sont devenus plus accessibles. Le projet en cours, iSupport R2G (Ready to Go), financé par l'UE et soutenu par l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Suisse et la Fondation des huissiers de justice de l'Union européenne (EUBF), vise à poursuivre l'amélioration de la facilité d'installation et d'utilisation du logiciel. Par ailleurs, iSupport R2G est chargé d'optimiser l'interface de programmation d'application (API) actuelle d'iSupport, permettant l'importation et l'exportation de données vers et depuis les systèmes nationaux. Il est rappelé que l'iSupport n'est pas réservé aux États membres de l'UE. Le BP reste disponible pour répondre aux questions de tout État membre de la HCCH et intensifiera ses efforts pour sensibiliser les États non européens à l'intérêt d'iSupport et les encourager à en évaluer l'utilisation.
- 10 À cet égard, le BP souhaite inviter les Membres ayant l'intention d'installer iSupport, ou envisageant de rejoindre iSupport, à contribuer aux travaux techniques en cours, afin que leurs besoins spécifiques, notamment en ce qui concerne l'API, soient pris en compte.

V. Propositions soumises au CAGP

- 11 Sur la base de ce qui précède, le BP propose la Conclusion et Décision suivante :

Le CAGP prend note de l'augmentation du nombre d'États utilisant iSupport. Le CAGP prend également note des avancées du logiciel en ce qui concerne le transfert des fonds d'aliments. Le CAGP encourage les Membres à tirer parti du soutien offert par le BP et à contribuer à l'amélioration d'iSupport en partageant leurs besoins pour le logiciel.